



Pêche en mer. Le permis de la discorde

La perspective de l'instauration à la demande de l'Union européenne (UE) d'un permis payant pour la pêche le député Éric Coquerel (LFI) le légitime **le boucliers chez les principaux concernés** soutenus par le

le populaire

Cerner avec précision le nombre de pratiquants et celui des poissons prélevés. Telle serait l'ambition de l'UE. Dans un courrier adressé à Hervé Berville, secrétaire d'État en charge de la Mer, Cathy Apourceau a relayé l'émotion des pêcheurs. « *Autour des consultations organisées en prévision de la «Politique commune de la pêche» qui doit être adoptée en 2023 pour quatre ans, la mise en place d'un permis payant pour la pêche de loisir en mer est de plus en plus évoquée* », s'inquiète la sénatrice communiste qui dénonce « *une atteinte grave à une liberté fondamentale* ».

« *Illir trois pintes de moules, attraper deux crabes ou pêcher 500 grammes de crevettes, faudra-t-il montrer patte blanche sous la forme d'un permis ... payant ?* » s'indigne le PCF du Boulonnais. Stéphane Honvault, de Marquise, pêche à la plage depuis l'enfance. Il ne décolère pas d'autant que « *la pêche en mer est déjà très réglementée et qu'il y a de moins en moins d'endroits où elle peut s'exercer* ». Un permis payant « *rendrait cette activité élitaire* », selon lui. « *Il s'agit en effet d'une pratique populaire. Elle permet à certains de faire manger la famille, d'améliorer l'ordinaire* », constate Jacques Rivenez, le vice-président des Pêcheurs de la Warene, un club de surfcasting (lancer dans la vague) basé à Saint-Etienne-au-Mont. Et Brigitte Passebosc, la maire (PCF) de cette commune du Boulonnais, de se demander la raison pour laquelle ce projet « *refait surface ? N'y-a-t-il pas d'autres chats à fouetter en ce moment ?* ».

Favorable à l'instauration de ce permis,

par la lutte contre la souffrance animale. Il revendique ainsi que ce sésame s'accompagne en amont d'une formation ponctuée par un examen car « *les pêcheurs de loisir sont amenés à réaliser de nombreux actes techniques : choix du matériel, retrait des hameçons, manipulation et mise à mort des poissons... Chaque lacune a de graves conséquences pour les poissons* ».

Pour Stéphane Honvault, « la souffrance animale est mise à toutes les sauces. C'est du grand n'importe quoi. Ira-t-on jusqu'à interdire la cueillette des champignons sous prétexte qu'ils souffriraient eux aussi ?

Souffrance animale ?

les gamins pêcher que jouer sur leur console ou trainer en ville ». De surcroît, les quantités pêchées sont minimales ! Contrairement aux tenants de la pêche industrielle, « *nous ne portons pas atteinte à la biodiversité* », insiste Stéphane Honvault. Et Brigitte Passebosc de se dire « *prête à mobiliser largement* » si la menace se précisait.

Jacques KMIECIAK ■